

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Avenant N°1 au contrat de cession entre la Ville et Rage Tour pour le concert Roughnek riot à la Ferme d'en Haut**

N° : VA\_DEC2025\_150

Service : Culture et fêtes populaires

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

### décidons

De conclure avec ENRAGE CORPORATION l'avenant N°1 au contrat de cession d'un spectacle vivant lié à la décision N° VA\_DEC2024\_694 en date du 22/11/2024 portant sur le concert Roughnek riot à la Ferme d'en Haut.

Les articles N°5, 6 et 15 du contrat portant respectivement sur le prix, le paiement et les conditions particulières sont modifiés dans l'avenant joint.

Imputation comptable : 6288 317 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le vendredi 7 mars 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :

